

Diabète et travail : Stop aux discriminations !

Aucun patient ne doit rester seul face à la discrimination

Fidèle à sa mission de défense des patients diabétiques, la Fédération accompagne et défend chaque personne ayant subi une discrimination dans sa vie professionnelle. Vous avez une question, êtes victime de discrimination en lien avec le diabète, contactez le service social et juridique de la Fédération, nous sommes là pour vous soutenir et vous accompagner dans vos démarches et actions.

Nous avons par exemple accompagné [Alizée Agier](#) à constituer son dossier pour faire appel de la décision devant le tribunal administratif et l'avons accompagnée à toutes les étapes de la procédure. Le Tribunal administratif de Strasbourg a annulé la décision du Préfet qui rendait Alizée, inapte physiquement à l'emploi de gardien de la paix de la Police Nationale.

Comme Alizée, M* et d'autres encore, contactez le [service social et juridique de la Fédération](#) :

- Nous répondons à vos appels téléphoniques, lors d'une permanence téléphonique, le mardi de 8h à 12h30 et le jeudi de 13h30 à 18h au 01 40 09 24 25.
- Adressez vos questions par mail : service.social@federationdesdiabetiques.org
- Et, si vous le souhaitez, partagez votre expérience en déposant votre témoignage grâce au formulaire de témoignage.

Vos histoires sont notre plaidoyer

C'est grâce à vos expériences et vos histoires que la Fédération peut militer auprès des autorités pour que demain plus aucun patient diabétique ne se voie refuser, a priori, un emploi à cause de son diabète

- ne se voie refuser, a priori, un emploi à cause de son diabète
- perde son emploi à cause de son diabète
- soit mis « au placard » à cause de son diabète

La Fédération constitue son plaidoyer à partir de paroles individuelles. Chaque histoire, chaque combat individuel peut permettre des victoires collectives. Quand M*, jeune diabétique nous a contacté, elle rêvait d'intégrer une grande école, comme son père. Son rêve s'effondre lorsqu'elle est recalée « sans discussion à cause de son diabète » à la visite médicale de l'École Polytechnique, alors qu'elle y avait été admise après 2 ans de classe préparatoire. Elle intègre alors l'école Centrale de Paris pour devenir ingénieur aéronautique. Suite à cette discrimination et à l'action de la Fédération Française des Diabétiques une nouvelle réglementation a été mise en place. L'École Polytechnique a fait évoluer ses critères d'admission afin de traiter au cas par cas les candidatures concernant des maladies chroniques. La parution d'un nouvel [arrêté du 27 mai 2014](#) a modifié les critères d'admission et permet depuis à des candidats, par exemple atteints de diabète, d'intégrer le cycle ingénieur de l'École Polytechnique et de suivre la scolarité, en s'affranchissant des critères militaires.

[Rappel de l'action de la Fédération en bref](#)

Pour suivre en temps réel l'avancée de la [proposition #5 des Etats Généraux du Diabète et des Diabétiques](#)

**nécessité de respecter l'anonymat*

Crédit illustration : © Séverine Bourguignon